



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Relocalisation de la production de médicaments et de matériel médical

Question écrite n° 29659

Texte de la question

Mme Aude Luquet alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité de relocaliser la production de biens médicaux stratégiques et essentiels. Si les alertes étaient déjà nombreuses, la crise que l'on vit aujourd'hui avec le coronavirus crée un véritable électrochoc dans la société et pousse tout le monde à s'interroger collectivement sur la dépendance croissante de la France à l'égard de quelques pays qui produisent un certain nombre de biens pouvant être caractérisés d'essentiels tels que les médicaments (80 % des principes actifs pharmaceutiques utilisés en Europe sont fabriqués hors de l'espace économique européen), les masques ou encore les respirateurs. Renforcer l'indépendance sanitaire de la France, mais pas seulement, apparaît donc plus que jamais vital pour affronter les crises à venir. Ainsi elle l'interroge pour savoir comment la France entend reprendre le contrôle de la production des biens médicaux stratégiques et essentiels pour redevenir souveraine et assurer son indépendance.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Luquet](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29659

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3473

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)